Pièce-jointe n°1
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Consultation n°9220 – Accord-cadre à bons de commande relatif à l'accord-cadre à bons de commande pour le maintien en conditions opérationnelles des stations de pompage, bateaux-portes, apparaux de manœuvre et contrôles règlementaires associés – base navale de Brest (hors sites hautement protégés)

1. Identification de l'acheteur

SID Atlantique
BCRM de Brest
CC16
Brest cedex 9

Service d'infrastructure de la Défense

Mail : sid-atlantique-sd-ac-bam-section-maint.contact.fct@intradef.gouv.fr

N° d'enregistrement (SIRET): 13000190200308

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

2. Présentation de l'accord-cadre

2.1 Caractéristiques principales

- ✓ Type de marché : **Services**
- ✓ Le présent accord-cadre est **mono-attributaire**.

Le présent accord-cadre à bons de commande concerne le maintien en condition opérationnel des stations de de pompage, des bateaux-portes et des apparaux de manœuvre des bassins de la base navale de Brest hors bassin 8 qui accueillent les navires militaires pour leur entretien :

- Les opérations de maintenance préventive systématique et conditionnelle
- Les opérations de maintenance corrective, et de travaux d'amélioration,
- Les prestations de contrôle réglementaire (via le concours d'un organisme agréé mandaté par le titulaire),
- Les prestations de gestion documentaire,
- La mise en place et le suivi de la maintenance par GMAO,
- L'assistance à l'exploitant lors des mouvements d'eau en bassin.

Le titulaire pourra également être amené à réaliser des astreintes techniques en horaires décalés.

Il ne comporte pas de lot.

Codes CPV (n° et intitulé)	Lieu d'exécution et/ou de livraison	Installations concernées	Variantes autorisées
63721200-1 : Services d'exploitation portuaire	Les appareils se situent au sein de la base navale de Brest	Voir ci-dessous.	Non

Le présent accord-cadre concerne les installations qui servent à l'échouage des bâtiments entrant en entretien dans les bassins de radoub du port militaire au nombre de 8 bassin

Le présent accord-cadre concerne notamment :

- Des bassins opérationnels (nombre 8)
- Des stations de pompage (nombre 4)
- Des bateaux-portes (nombre 8)
- Des collecteurs pasteur d'alimentation en eau des bâtiments échoués
- Des treuils de halage et d'évitement, rails et chariots de guidage
- L'éclairage des bassins et bajoyers
- Des lignes de vie
- Les panneaux de signalisation de mouvements d'eau positionnés sur musoir ou bateau-porte

Par ailleurs des matériels mobiles de bassin sont inclus au contrat.

L'accord-cadre ne comporte pas de tranches.

2.2 Durée de l'accord-cadre

Durée de l'accord-cadre hors reconduction (s) :	24 mois.
Nombre de reconductions possibles :	5
Durée des reconductions :	12 mois
Type de reconduction :	tacite
Durée maximum de l'accord-cadre :	84 mois

.

2.3 Montants de l'accord-cadre

Montant minimum	Montant maximum sur la durée maximale de l'accord-cadre (7 ans)
Sans minimum	13 200 000 € H.T

Une fois le montant maximum atteint, l'accord-cadre n'est plus valide et la notification des bons de commande cessera.

2.4 Modalités essentielles de financement et de paiement

- ✓ Il sera fait application des dispositions des articles **R.2391-1 à R.2391-28** du code de la commande publique.
- ✓ Le financement est assuré exclusivement par des ressources budgétaires de l'État. Le contrat **ne s'inscrit pas** dans un projet/programme financé par les fonds de l'Union européenne.
- ✓ Il est prévu une avance.
- ✓ Le paiement sera effectué par **factures.**
- ✓ Le délai global de paiement des acomptes et du solde ne peut excéder trente (30) jours.
- ✓ Forme des prix : **mixtes**
- ✓ Modalité de variation des prix : **révisables**.

2.5 Cautionnement et garanties exigées

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Le détail des garanties exigées figurera dans le CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières).

2.6 Conditions de participation

- ✓ **Situation propre** : Critères relatifs à la situation personnelle d'opérateurs économiques (susceptibles d'entraîner leur exclusion), y compris exigences relatives à leur inscription à un registre professionnel ou du commerce.

Renseignement et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Candidature sous forme simplifiée – document Unique de Marché Européen (DUME). En remplacement des formulaires DC1 et DC2, les candidats peuvent présenter leur candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (DUME) établi conformément au modèle fixé par le règlement d'exécution 2016/07 de la Commission européenne du 5 Janvier 2016 et disponible sur http://dume.choruspro.gouv.fr.
 Candidature hors Dume : Les candidats fourniront impérativement les formulaires de déclaration suivants ou leurs équivalents : DC1 (lettre de candidature-habilitation du mandataire par ses cotraitants), DC2 déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement).
 Formulaires téléchargeables à partir du lien www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat
- Inscription à un registre professionnel ou du commerce : extrait Kbis de moins de 3 mois

- Document(s) attestant des pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat

- ✓ **Capacité économique et financière** : Voir PJ n°2
- ✓ **Capacité technique et professionnelle** : voir PJ n°2

Le pouvoir adjudicateur dans ce cas précise que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de prestations attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Le pouvoir adjudicateur acceptera toutefois d'autres preuves de mesures équivalentes de la garantie de la qualité produite par les candidats, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés. **Le candidat doit préciser s'il s'appuie sur un cotraitant ou un sous-traitant pour apporter la preuve de sa capacité. S'il a pour projet de recourir à la sous-traitance, il devra détailler les prestations envisagées en joignant un projet de DC4 complété, accompagné des justificatifs pour les qualifications demandées. Le DC4 est transmis à titre de projet uniquement. Les mentions relatives au paiement direct du sous-traitant, y compris la caution bancaire, ne sont pas à renseigner à ce stade de la procédure.**

Le candidat doit transmettre l'ensemble des éléments listés dans le tableau de la pièce jointe n°2 au présent document.
De plus, afin de s'assurer de la complétude de son dossier de candidature, le candidat doit compléter le tableau de la PJ n°2. Le candidat doit également respecter la hiérarchisation des dossiers ci-dessous pour présenter sa candidature.

2.7 Forme juridique

Si le soumissionnaire se présente sous la forme d'un groupement, celui-ci pourra être solidaire ou conjoint avec solidarité du mandataire.

Le soumissionnaire ne pourra pas se présenter en qualité :

- de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements
- de membres de plusieurs groupements

Conformément aux articles R. 2342-12 à 14 et R. 2351-7 du Décret 2018-1075 du 03.12.2018, les candidats doivent indiquer dans leur dossier de candidature s'ils se présentent en tant que candidat individuel ou en tant que groupement d'opérateurs économiques. La forme du groupement n'est pas imposée. Toutefois, si le candidat souhaite se présenter sous la forme d'un groupement conjoint, le mandataire sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur pour l'exécution de la totalité du marché.

Conformément à l'article R. 2342-12 du code de la commande publique, les candidats ont la possibilité de modifier la composition des groupements et d'en constituer de nouveaux entre la remise des candidatures et la remise des offres initiales ou, le cas échéant, lorsque les circonstances liées à la complexité des spécifications le justifient, jusqu'au terme de la négociation.

2.8 Conditions d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous :

CRITERES	PONDERATION
PRIX	**60 %**
VALEUR TECHNIQUE	**40 %**

Les éléments d'appréciation seront détaillés dans le Règlement de consultation.

3. Présentation de la procédure

3.1 Caractéristiques principales

✓ Type de procédure : Marché négocié avec mise en concurrence

✓ Code de la commande publique : III

✓ Cette consultation est un appel à candidature. Cette procédure est une procédure restreinte réalisée en 2 étapes :
- 1 phase candidature
- 1 phase offre

Lors de la phase candidature, les candidats ne doivent pas remettre d'offre. A l'issue de l'étape de candidature, seuls les candidats admis à soumissionner seront invités à remettre une offre. Celle-ci devra être déposée sur la Place avant la date qui sera indiquée dans la lettre de consultation.

3.2 Informations relatives à la négociation

Le pouvoir adjudicateur négocie avec les soumissionnaires les offres initiales et toutes les offres ultérieures, à l'exception des offres finales. Cependant, sous réserve d'offres de qualité suffisante, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer sur la base des offres initiales. Dans ce cas, ces dernières seront considérées comme offres finales. En cas de négociation, celle-ci se fera, si nécessaire, en plusieurs étapes.

3.3 Autres informations relatives à la procédure

- ✓ La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.
- ✓ Le délai de validité des offres est de 180 jours à compter de la remise des plis.
- ✓ Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française ainsi que tous les documents associés
- ✓ L'unité monétaire utilisée est l'euro.

4. Spécifications propres aux marchés de défense ou de sécurité

Conformément aux dispositions de l'article 5.3.2.1 de l'arrêté du 09 août 2021 portant approbation de l'instruction générale interministérielle n° 1300 sur la protection du secret de la défense nationale, le marché est qualifié de **non protégé**.

5. Voies et délais de recours

Cette consultation peut faire l'objet d'un référé avant la conclusion du contrat dans les conditions définies à l'article L5511 du code de justice administrative. De plus, à l'issue de la notification du marché, un recours en plein contentieux pourra être exercé contre ce dernier dans les deux mois suivant la publication de l'avis d'attribution. Cette requête peut le cas échéant être accompagnée d'un référé suspension sur le fondement des dispositions de l'article L5211 du code de justice administrative.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Rennes
N° d'enregistrement (SIRET) : 17350005900014
Adresse : Hôtel Bizien – 3 contour de la Motte – CC 44416 – 35044 Rennes cedex
Téléphone : 02.99.63.56.84
Adresse électronique: greffe.ta-rennes@juradm.fr
URL : http://www.ta-rennes.juradm.fr

6. Communication

Cette consultation est dématérialisée.

Les documents composants le dossier de consultation des entreprises (DCE) doivent être téléchargés à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr (à l'exception de ceux non diffusables via PLACE).

Les candidats peuvent via ce site poser des questions sur le DCE.

Les candidats devront répondre par voie électronique en déposant une offre dématérialisée (un certificat numérique (RGS* ou ** conditions de sécurité équivalentes) délivré par un organisme agrée est nécessaire pour ce mode de transmission). Les documents sont à transmettre dans un fichier zip via la Plateforme des Achats de L'Etat (PLACE).

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la ou les adresses de messageries communiquées dans le formulaire DC1, feront foi pour la transmission de l'ensemble des documents dans le cadre de la présente procédure. Il appartient au candidat de relever son courrier électronique régulièrement. La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps utiles.

En cas de difficultés sur la PLACE, un service de support téléphonique est également mis à disposition des entreprises souhaitant soumissionner aux marchés publics.

Questions en cours de consultation :
Pour garantir une communication transparente, les sociétés intéressées sont invitées à poser toutes leurs questions via PLACE. Le cas échéant, les réponses à ces questions seront compilées dans une pièce-jointe à l'avis de publicité (**téléchargeable sur PLACE dans la rubrique "Pièces de la consultation" de la PLACE**) qui sera mise à jour régulièrement. Il est de la responsabilité des sociétés de consulter cette PJ fréquemment afin de se tenir informées des dernières questions et réponses.

7. Informations complémentaires

Conformément à l'article R. 2393-24 du Décret 2018-1075 du 03.12.2018, chaque sous-traitant devra être soumis à l'acceptation du Pouvoir Adjudicateur (projet de DC4 à transmettre + qualifications du sous-traitant). Celui-ci se réserve le droit de rejeter la demande de sous-traitance dans les cas prévus aux articles R. 2393-21 et R. 2393-22 dudit Décret.

La Base Navale de Brest est une zone militaire dont l'accès est réglementé.